AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1483
FR0000120404-FS0623

22 octobre 2015

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 21 octobre 2015, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

 - la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColDay[1] (121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 octobre 2015, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR et ne plus détenir aucune action de cette société ; et

 - la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ColDay A[1] (121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 octobre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% des droits de vote de la société ACCOR et détenir 13 895 214 actions ACCOR représentant 27 669 205 droits de vote, soit 5,91% du capital et 10,26% des droits de vote de cette société[2].

 Ces franchissements de seuils résultent de la scission de ColDay S.à.r.l. et du transfert de la totalité de ses actions ACCOR à la société ColDay A S.à.r.l.

 Le concert composé de la société ColDay A S.àr.l[3] et de la société par actions simplifiée Legendre Holding 19[4] (32 rue de Monceau, 75008 Paris) a précisé détenir 26 080 517 actions ACCOR représentant 51 915 799 droits de vote, soit 11,08% du capital et 19,26% des droits de vote de cette société[2], selon la répartition suivante :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
ColDay A S.à.r.l	13 895 214	5,91	27 669 205	10,26
Legendre Holding 19	12 185 303	5,18	24 246 594	8,99
Total concert	**26 080 517**	**11,08**	**51 915 799**	**19,26**

[1] Société contrôlée par les fonds d'investissement Cz2 Day Sàrl et C-VIII Day Investor LLC, gérés par la société d'investissement Colony Capital, LLC.
[2] Sur la base d'un capital composé de 235 290 076 actions représentant 269 572 542 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Société substituée à la société ColDay S.à.r.l. au sein du concert, suite à la scission de cette dernière.
[4] Contrôlée par Eurazeo.

Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société ColDay A S.à.r.l. déclare :

- que le franchissement à la hausse par ColDay A S.à.r.l. résulte du transfert d'actions ACCOR à ColDay A S.à.r.l. du fait de la scission de ColDay S.à.r.l. Le franchissement de seuil ne résulte pas d'une acquisition d'actions et n'a pas, par conséquent, nécessité de financement ;

- qu'elle n'agit de concert qu'avec Eurazeo (Legendre Holding 19) ;

- qu'elle n'envisage pas d'acquérir de nouvelles actions ACCOR ;

- qu'elle soutient la stratégie de la société ACCOR telle que mise en œuvre par le management ;

- qu'elle n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

- qu'elle n'envisage pas de prendre le contrôle d'ACCOR ;

- qu'elle ne détient aucun des accords ou instruments financiers listés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- qu'elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ ou les droits de vote de la société ACCOR ;

- ne pas demander de représentation supplémentaire au conseil d'administration. »
